



Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CARTE SCOLAIRE : ENJEUX DE MIXITE SOCIALE

La carte scolaire, une garantie fondamentale de la mixité sociale, est aujourd'hui ouvertement remise en cause.

Les " aménagements " ou " assouplissements " proposés pourraient bien sonner le glas de sa suppression pure et simple.

Cette remise en cause, au-delà des motivations de ceux qui la prônent subitement en cette période pré-électorale, témoigne du constat d'échec patent des gouvernements successifs en matière de réduction des inégalités sociales.

Les graves problèmes de certains établissements trouvent essentiellement leur source dans les politiques qui en matière de logement, d'emploi, de lutte contre la précarité et les discriminations, n'ont pas créé les conditions pour réduire les inégalités et éviter les ghettos sociaux (pour riches ou pour pauvres).

Remettre en cause la carte scolaire revient donc à regarder ces problèmes par le petit bout de la lorgnette et occulter les dégâts causés par les politiques libérales menées depuis des décennies.

Remise à plat de la carte scolaire

Dans le contexte actuel, et au-delà de l'aspect politique général évoqué plus haut, la carte scolaire est déjà contournée par le biais de dérogations souvent abusives dans l'Enseignement Public, mais également par le choix des familles de s'orienter vers l'Enseignement Privé, non soumis à cette sectorisation.

L'Enseignement Privé, y compris sous contrat d'association échappe à la carte scolaire, notamment en raison de son " caractère propre " essentiellement confessionnel. Le coût de la scolarité contribue également au tri social.

Le SNPEFP-CGT ne peut se satisfaire de cette situation !



Des réponses existent

Depuis sa création le SNPEFP-CGT, syndicat des personnels de l'enseignement et la formation privés, porte la revendication d'une FONCTIONNARISATION SUR PLACE DE TOUS LES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET NON-ENSEIGNANTS qui travaillent dans les établissements privés sous contrat avec l'Etat. Cet objectif est lié à terme à la perspective d'une UNIFICATION DU SYSTEME EDUCATIF qui, seule, garantirait à nos concitoyens un grand service public d'éducation rénové à même de participer à la construction d'un monde dans lequel la recherche du bien-commun l'emporterait sur le seul souci de satisfaire les intérêts individuels.

La loi CENSI - dernier avatar de tous les textes législatifs et réglementaires qui entérinent la différence de situation entre les enseignants du privé et du public - affirme que les Etablissements privés sous Contrat " ...concourent à la Mission de Service Public...", version très libérale de la notion de « service public », mais qui ne garantit ni l'accès à un service de qualité, ni la gratuité de cet accès.

En fait, ce dualisme scolaire laisse la voie libre à la marchandisation de la formation, à la concurrence de structures privées qui se nourrissent de l'affaiblissement du Service Public et de l'anxiété des familles.

Notre proposition revient à supprimer la concurrence inadmissible créée par l'Etat lui-même entre son propre réseau éducatif et un réseau parallèle qu'il finance à plus de 90%.

Le SNPEFP-CGT a réuni à Paris le 5 et le 6 Octobre dernier sa Commission Exécutive Nationale. Les représentants des personnels enseignants et non-enseignants des Etablissements Privés sous Contrat avec l'Etat ont réaffirmé leur volonté de prendre des initiatives d'actions offensives et transformatrices, en lien avec leurs collègues du public, pour reconquérir ensemble le terrain de la défense du Service Public d'Education Nationale auquel ils souhaitent être intégrés.

Il s'adressera aux candidats à la Présidentielle afin qu'ils se prononcent sur leur programme en matière de lutte contre toutes les formes de ségrégation scolaire. Cette lutte suppose un engagement politique résolu et prioritaire pour une école unifiée sortie de l'ornière de la concurrence entre l'Enseignement Public et l'Enseignement Privé, choix idéologique dont chacun peut constater l'inefficacité.

Pour la CEN.
Montreuil, le 17 octobre 2006

